

L'organisme de formation

Les francas

sont un mouvement d'éducation populaire, fort de 80 ans d'expérience, qui œuvrent pour que les enfants et adolescents puissent se construire en tant que citoyens dans une société démocratique, fraternelle, inclusive, éducatrice et émancipatrice.

Ils interviennent auprès de 1,7 million de jeunes sur les territoires, en collaboration avec les acteurs éducatifs, les associations et les collectivités. Leur action inclut le développement de centres de loisirs, de projets éducatifs territoriaux, de pratiques pédagogiques innovantes, ainsi que de la formation à l'animation volontaire (Bafa-Bafd) et professionnelle.

Porteurs de démarches d'éducation populaire

ils veillent à respecter et promouvoir les droits des enfants et des jeunes, notamment leur participation. Reconnus d'utilité publique, ils sont agréés comme association de jeunesse, d'éducation populaire et complémentaire de l'enseignement public.

de Bourgogne-Franche-Comté

les francas

L'éducation en mouvement !

Contacts à votre écoute



Service inscription :

formation@francas-bfc.fr

03 80 30 17 18

Référente Handicap :

Virginie Grillot : 03 80 30 17 18

virginie.grillot@francas-bfc.fr

Les Francas en BFC sont certifiés Qualiopi



Francas de
Bourgogne Franche Comté

Le BPJEPS

Formation de niveau 4 (BAC)

Certificateur : Ministère des Sports
et des Jeux Olympiques et Paralympiques
N° RNCP : 39926

Date de fin d'enregistrement au RNCP : 29/11/2029

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

BPJEPS

Mention animation socio-
éducative et culturelle (ASEC)



La formation professionnelle
Pour un métier qui a du sens

de Bourgogne-Franche-Comté

les francas

L'éducation en mouvement !

Vous êtes

à la recherche d'un emploi, d'une formation ou vous êtes salarié(e) en poste et vous avez envie de :

- Concevoir et animer des projets en autonomie pour tous publics
- Mettre en place différentes thématiques d'activités (culturelles, sportives ludiques, scientifiques, artistiques)
- Accompagner des projets d'enfants et/ou de jeunes
- Prendre des responsabilités, d'impulser de nouvelles dynamiques...

un employeur et souhaitez accueillir un stagiaire en formation ou investir dans les compétences de salariés(es) afin qu'ils (elles) puissent :

- Développer de nouveaux projets
- Mieux appréhender l'environnement professionnel et les différents publics
- Faire vivre le projet de la structure en le développant

Pour quels métiers ?



- ✓ Animateur enfance- jeunesse
- ✓ Animateur en accueil de loisirs
- ✓ Animateur public personne âgée
- ✓ Animateur socioculturel

La formation

Formation en alternance

600 heures minimum en entreprise

Contenus se déroulant en présentiel

LE BPJEPS ASEC

576 heures en centre de formation

Qui met en oeuvre contenus théoriques et pratiques

Positionnement à l'entrée en formation pour individualiser votre parcours

Ce diplôme est structuré 4 en blocs de compétences :

BLOC 1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

BLOC 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

BLOC 3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure

BLOC 4 : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

Lieu de formation
Dijon

Dates de la session
5 octobre 2026 au 23 mars 2028

Les conditions d'entrée

- ✓ Être titulaire d'un diplôme ou brevet de secourisme (PSC1 - AFPS - PSE1 - PSE2 - AFGSU ou SST en cours de validité)
- ✓ Être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures

Le coût

Si vous êtes salarié.e, le parcours complet est de 8352€ et les frais d'inscription de 50 €

Faire financer sa formation

Salarié.e CDD/CDI

- ✓ Le plan de développement des compétences de l'entreprise
- ✓ Le compte personnel de formation
- ✓ Le compte personnel de transition professionnelle
- ✓ Reconversion ou promotion avec la période de recouvrement

Fonctionnaire d'Etat

- ✓ Financement par la collectivité
- ✓ Congés de formation professionnelle
- ✓ Compte personnel de formation

Ces éléments sont donnés à titre d'information. Ils ne sont pas forcément exhaustifs et ne sauraient se substituer à la réglementation applicable. Nous nous tenons à votre disposition pour vous présenter ces dispositifs afin de vous permettre de vous orienter vers celui qui conviendrait le mieux à votre situation personnelle ou à celle de votre employeur.

Taux de réussite de la promotion 2023/2025 : 73.33 %